

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

IFRIA Sud PACA

Bâtiment Food'in Provence-Alpes-Côte d'Azur

885 chemin de la Forêt –

84140 Montfavet

Version : septembre 2026 |



Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires
Bâtiment Food'in Provence-Alpes-Côte d'Azur
885 chemin de la forêt – 84140 Avignon
Tél : 04 90 31 55 13 – contact@ifriasudpaca.com
www.paca.ifria.fr



SOMMAIRE

1. Objet du registre	
2. Identification de l'établissement	
3. Activités et prestations proposées	
4. Accessibilité des locaux	
5. Modalités d'accueil et d'accompagnement	
6. Formation et sensibilisation du personnel	
7. Équipements d'accessibilité : utilisation et maintenance	
8. Documents à joindre au registre	
9. Information pratique pour les personnes en situation de handicap	
10. Procédure en cas de difficulté d'accessibilité	
11. Suivi et mise à jour du registre	
12. Références réglementaires et ressources	
13. Photos de notre bâtiment	

Pièces jointes à la suite du document

1. Objet du registre

Le présent registre a pour objectif d'informer le public sur le niveau d'accessibilité de l'établissement et sur les modalités d'accès aux prestations proposées. Il constitue également un support de suivi des actions mises en œuvre en matière d'accueil des personnes en situation de handicap.

2. Identification de l'établissement

Établissement	IFRIA Sud PACA
Réseau / structures présentes	Food'In Provence-Alpes-Côte d'Azur – IFRIA Sud PACA, AREA Sud, CRITT Agroalimentaire Sud PACA, APECITA, Bio de Provence, Vif
Adresse	Bâtiment Food'In Provence-Alpes-Côte d'Azur – 885 chemin de la Forêt – 84140 Montfavet
Téléphone	04 90 31 55 13
E-mail général	contact@ifriasudpaca.com
Référente handicap	Sabrina JUILLAN
Téléphone référente handicap	06 29 31 28 87
E-mail référente handicap	s.juillan@ifriasudpaca.com
Catégorie / type ERP	À vérifier et compléter
Responsable de l'établissement / exploitant	À compléter

3. Activités et prestations proposées

L'IFRIA Sud PACA propose notamment des formations en apprentissage et des formations professionnelles continues dans le secteur agroalimentaire.

L'IFRIA indique que ses formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap, avec une étude de l'intégration et la possibilité de mettre en place des adaptations selon les besoins.

Ateliers d'information et de mise en situation

L'IFRIA Sud PACA propose également des **ateliers d'information et de découverte des métiers de l'agroalimentaire**, comprenant, selon les actions organisées, des mises en situation pratiques et concrètes.

Ces ateliers peuvent notamment prendre la forme d'activités de réalisation ou de manipulation, telles que la préparation de smoothies ou d'autres activités pratiques proposées dans le cadre de nos actions de découverte des métiers.

Les participants sont **accompagnés et encadrés par des professionnels** tout au long de ces activités. Les modalités sont adaptées au public accueilli afin de garantir des conditions de participation appropriées et sécurisées.

Lorsque la situation d'un participant nécessite un accompagnement ou une adaptation particulière, **l'IFRIA peut solliciter le prescripteur ou les professionnels qui l'accompagnent**, avec son accord, afin de favoriser sa participation dans les meilleures conditions.



Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires
Bâtiment Food'In Provence-Alpes-Côte d'Azur
885 chemin de la forêt – 84140 Avignon
Tél : 04 90 31 55 13 – contact@ifriasudpaca.com
www.paca.ifria.fr



4. Accessibilité des locaux

Point à vérifier	État / réponse	Observations / actions
Cheminement extérieur accessible	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	Chemin Depuis la place de parking jusqu'à l'entrée
Stationnement / dépose-minute accessible	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	Une place de parking sur la droite du bâtiment
Entrée principale accessible	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	Porte de 94cm de largeur avec battant ouvrable pour une ouverture maximale de 170cm
Largeur et franchissement des portes	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	Les portes de tous les labs ont une largeur de 92cm La porte d'Oplen'lab a une largeur de 90cm
Ascenseur / élévateur si nécessaire	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	L'ascenseur mène aux étages supérieurs et il est accessible Depuis l'entrée au rez-de-chaussée sur la gauche. Utilisable par les tiers qui ont rendez-vous professionnel
Accueil et signalétique	☐ Oui ☐ Non ☒ Partiel ☐ N/A	Il n'y a pas de point d'accueil physique, se signaler à l'interphone à l'extérieur à gauche de l'entrée
Circulation intérieure	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	
Salles de formation	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	
Sanitaires accessibles	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	2 sanitaires au rez-de-chaussée de chaque coté
Éclairage / contraste / repérage	☐ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	
Équipements ou mobiliers adaptés	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	
Évacuation et sécurité des personnes handicapées	☒ Oui ☐ Non ☐ Partiel ☐ N/A	

5. Modalités d'accueil et d'accompagnement

La référente handicap de l'IFRIA Sud PACA accompagne les apprenants en situation de handicap. Elle peut être sollicitée en amont de l'entrée en formation ou en cours de parcours afin d'anticiper ou d'ajuster les aménagements nécessaires.

Les adaptations peuvent notamment concerner, selon la situation et après étude des besoins :

- L'organisation ou le rythme de la formation
- Les modalités pédagogiques
- Les modalités d'évaluation
- Le poste ou les conditions de travail en entreprise
- Les supports et outils nécessaires
- L'orientation vers les organismes ou partenaires compétents

6. Formation et sensibilisation du personnel

Le personnel chargé de l'accueil et de l'accompagnement doit être sensibilisé aux principes d'un accueil adapté des personnes en situation de handicap. Les actions réalisées sont à consigner ci-dessous.

Date	Action / formation	Personnel concerné	Justificatif / observation
19/12/2024	Action de sensibilisation	Tout le personnel	Feuille d'émargement
15/12/2025	Action de sensibilisation	Tout le personnel	Feuille d'émargement

7. Équipements d'accessibilité : utilisation et maintenance

Équipement	Localisation	Maintenance / contrôle	Personne ou prestataire responsable
Ascenseur	Rez de chaussée		ORONA
Pompe à chaleur	R +1		KM Chauffage
Extincteurs	Cf plan du bâtiment	En cours	Apave
Electricité		En cours	Apave

8. Documents à joindre au registre

- ☒ Attestation d'accessibilité, si l'établissement est conforme
- ☒ Attestation d'achèvement des travaux, si applicable
- ☒ Plan(s) ou schéma(s) utiles à la compréhension de l'accessibilité
- ☒ Documents de contrôle et de maintenance des équipements
- ☒ Toute information utile permettant au public de préparer sa venue

9. Information pratique pour les personnes en situation de handicap

Avant toute venue, une personne peut contacter l'IFRIA Sud PACA afin de signaler ses besoins particuliers et de vérifier les conditions d'accueil adaptées à sa situation.

Référente handicap	Sabrina JUILLAN
Téléphone	06 29 31 28 87
E-mail	s.juillan@ifriasudpaca.com
Accueil général	04 90 31 55 13
E-mail général	contact@ifriasudpaca.com

10. Procédure en cas de difficulté d'accessibilité

1. Identifier la difficulté rencontrée et, si possible, la prestation ou l'espace concerné.
2. Informer la référente handicap ou l'équipe d'accueil.
3. Rechercher une solution adaptée permettant l'accès à la prestation dans les meilleures conditions.
4. Tracer l'action corrective lorsqu'une amélioration durable des locaux, équipements ou procédures est nécessaire.
5. Mettre à jour le présent registre après toute modification significative.

11. Suivi et mise à jour du registre

Date	Modification / action	Responsable	Signature
Septembre 2026	Création et mise en place	Sabrina JUILLAN	

12. Références réglementaires et ressources

Le registre public d'accessibilité est établi conformément aux dispositions applicables aux établissements recevant du public (ERP), notamment à l'arrêté du 19 avril 2017 relatif au contenu et aux modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

La version définitive doit être complétée avec les documents administratifs et techniques réellement applicables au site. Les éléments de conformité du bâtiment ne doivent pas être déclarés sans vérification.



Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires
Bâtiment Food'in Provence-Alpes-Côte d'Azur
885 chemin de la forêt - 84140 Avignon
Tél : 04 90 31 55 13 - contact@ifriasudpaca.com
www.paca.ifria.fr



13. Photos de notre bâtiment

Place de parking sur le côté droit du batimet



Les accès au bâtiment

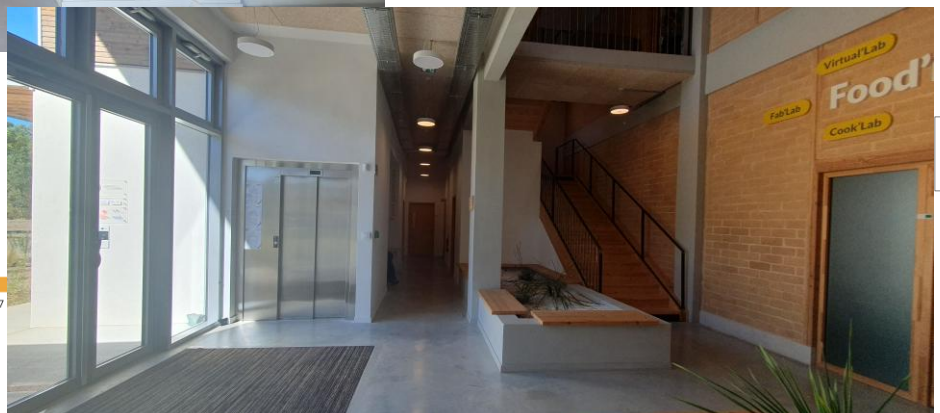
Via le parking



Via un chemin d'accès attenant à la voirie devant le bâtiment



Notre espace d'accueil



Food'in
Provence
Alpes-Côte d'Azur

Siret : 412 790 792 00037



Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires

Bâtiment Food'in Provence-Alpes-Côte d'Azur
885 chemin de la forêt - 84140 Avignon

Tél : 04 90 31 55 13 - contact@ifriasudpaca.com

www.paca.ifria.fr





ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ACCESSIBILITÉ ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE 5e CATÉGORIE

Je soussigné, Monsieur Jean Michel SALON agissant en qualité de Gérant pour le compte de :

SCI ACI

SIREN : 891 905 374

Adresse du siège social : 885 chemin de la forêt – 84140 AVIGNON Montfavet

En qualité de : ☐ propriétaire ☐ exploitant ☒ propriétaire et exploitant

De l'établissement recevant du public suivant :

Dénomination / enseigne de l'ERP : Food'In Provence Alpes Côte d'Azur

Activité / type d'ERP : Formation

Catégorie : 5e catégorie

Adresse complète de l'établissement : 885 chemin de la forêt – 84140 AVIGNON Montfavet

ATTESTE SUR L'HONNEUR

que l'établissement recevant du public désigné ci-dessus répond, à la date de signature de la présente attestation, aux règles d'accessibilité aux personnes en situation de handicap qui lui sont applicables, conformément aux dispositions du Code de la construction et de l'habitation, notamment l'article R. 165-3, ainsi qu'aux règles réglementaires d'accessibilité applicables aux ERP existants ou neufs selon la situation de l'établissement.

Pour un ERP de 5e catégorie, cette conformité permet à toute personne en situation de handicap, quel que soit son handicap, d'accéder à l'établissement et d'y recevoir l'ensemble des prestations proposées au public, dans tout ou partie de l'établissement rendue accessible.

La présente attestation est établie :

☐ Sans travaux récents.

☐ À la suite de travaux réalisés dans le cadre de l'autorisation de travaux (AT) n° [à compléter], délivrée le [date].

☒ À la suite de travaux réalisés dans le cadre du permis de construire n° PC 84007 22 00146, délivré le 27/02/2022.

☐ Dans le cadre d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) approuvé sous la référence [à compléter], le cas échéant.



PRÉCISIONS ÉVENTUELLES SUR LA CONFORMITÉ

☒ L'établissement ne fait l'objet d'aucune dérogation aux règles d'accessibilité.

☐ L'établissement bénéficie d'une ou plusieurs dérogations accordées par arrêté préfectoral, jointes en annexe à la présente attestation.

Référence(s) de la/des dérogation(s) : [à compléter]

X L'accessibilité est assurée dans une partie de l'établissement permettant la délivrance de l'ensemble des prestations proposées au public.

Description de la partie accessible et, le cas échéant, des modalités de délivrance des prestations : Rez de Chaussée (plateau de formation)

Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner les sanctions prévues par les textes en vigueur, notamment les dispositions de l'article 441-7 du Code pénal relatives à l'établissement ou à l'usage d'une attestation ou d'un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

La présente attestation est établie pour être transmise à l'administration compétente et à la commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité compétente, selon les modalités applicables.

Fait à : Avignon

Le : 16/09/2026

Pour la SCI ACI

Nom et prénom du/de la signataire : Jean Michel SALON

Qualité du/de la signataire : Gérant

Signature et cachet :


SCI ACI IMMOBILIERE
Food'In Provence-Alpes-Côte d'Azur
883 chemin de la Forêt
84140 AVIGNON
Capital : 120 000 €
Siret : 891 905 374 00023
Mail : gerance@aciimmo.com

Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

- i** Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

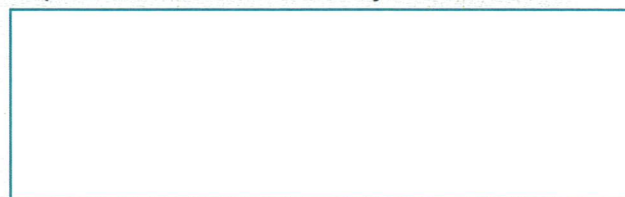
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous déclarez l'achèvement partiel ou total des travaux de construction ou d'aménagement.
- vous déclarez que les travaux de construction ou d'aménagement sont conformes à l'autorisation et respectent les règles générales de construction.
- vous déclarez que le changement de destination a été effectué et est conforme au permis.
- vous déclarez que la division de terrain a été effectuée et est conforme au permis ou à la déclaration préalable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

La présente déclaration a été reçue à la mairie



Cachet de la mairie et signature du receveur

le ____/____/____

1 Désignation du permis ou de la déclaration préalable

☒ Permis de construire

N° P C 8 4 0 0 7 2 2 0 0 1 4 6

☐ Permis d'aménager

N° _____

S'agit-il d'un aménagement pour lequel l'aménageur a été autorisé à différer les travaux de finition des voiries ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, date de finition des voiries fixée au : ____/____/____

☐ Déclaration préalable

N° _____

2 Identité du déclarant

i Le déclarant est le titulaire de l'autorisation

2.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

2.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

Raison sociale

ACI IMMOBILIERE

ACI

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

8 9 1 9 0 5 3 7 4 0 0 0 1 5

ACI

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

SALON

Jean-Michel

3 Coordonnées du demandeur

❶ Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation ou du déclarant.
Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du déclarant ou du titulaire du permis.

Adresse : Numéro : 100 Voie : rue Pierre Bayle

Lieu-dit : _____

Localité : MONTFAVET

Code postal : 8 4 9 1 6 BP : 1 1 5 Cedex : 4 5

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : FRANCE Division territoriale : _____

Adresse électronique :

jean-michel @ ariasud.com

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

4 Achèvement des travaux

Chantier achevé le : 0 3 / 1 2 / 2 0 2 4

Changement de destination effectué le : ____ / ____ / ____

☒ Pour la totalité des travaux

☐ Pour une tranche des travaux

Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions achevés :

Surface de plancher créée (en m²) : 1124

Nombre de logements terminés : 0 dont individuels : _____ dont collectifs : _____

Répartition du nombre de logements terminés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) :

Prêt à taux zéro :

Autres financements :

J'atteste que les travaux sont achevés et qu'ils sont conformes à l'autorisation
(permis ou non-opposition à la déclaration préalable)^[1]

À AVIGNON

Fait le 1 2 / 0 2 / 2 0 2 5

Signature du (ou des) déclarant(s)

Jean-Michel SALON

À Avignon

Fait le 1 2 / 0 2 / 2 0 2 5

Signature de l'architecte s'il a dirigé les travaux

Ateliers A+
Abouidin
220, rue Capitaine Pierre Pontal
34090 Montpellier
+33 499 742 741
aplus@ateliers-aplus.com

[1] La déclaration doit être signée par le bénéficiaire de l'autorisation ou par l'architecte, dans le cas où ils ont dirigé les travaux.

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

Pièces à joindre selon votre projet

 Cocher les pièces jointes à votre déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

☒ AT-1 – L'attestation constatant que les travaux réalisés respectent les règles d'accessibilité applicables mentionnées à l'art. R. 122-30 et 35 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-3 du code de l'urbanisme] ;	☐ AT.4 – L'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R. 122-26 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-2 du code de l'urbanisme] ;
☒ AT.2 – Dans les cas prévus par les 4° et 5° de l'article R. 125-17 du code de la construction et de l'habitation, la déclaration d'achèvement est accompagnée d'un document établi par un contrôleur technique mentionné à l'article L. 125-1 de ce code, attestant que le maître d'ouvrage a tenu compte de ses avis sur le respect des règles de construction parasismiques et para-cycloniques prévues par l'article L. 563-1 du code de l'environnement [Art. R. 462-4 du code de l'urbanisme] ;	☐ AT.5 – L'attestation de prise en compte de la réglementation acoustique prévue par l'article R. 122-32 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-3 du code de l'urbanisme].
☒ AT.3 – L'attestation de prise en compte de la réglementation thermique prévue par l'article R. 122-24 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.462-4-1 du code de l'urbanisme] ; Ou ☐ AT3-1 – Une attestation de la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale prévue à l'article R. 122-24-3 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 462-4-1 du code de l'urbanisme] ;	

Dans le cadre d'une saisine par voie papier

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux est adressée :

- soit par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal au maire de la commune ;
- soit déposée contre décharge à la mairie.

À compter de la réception en mairie de la déclaration, l'administration dispose d'un délai de trois mois pour contester la conformité des travaux au permis ou à la déclaration préalable. Ce délai est porté à cinq mois si votre projet entre dans l'un des cas prévu à l'article R. 462-7 du code de l'urbanisme^[2].

Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial, etc.)

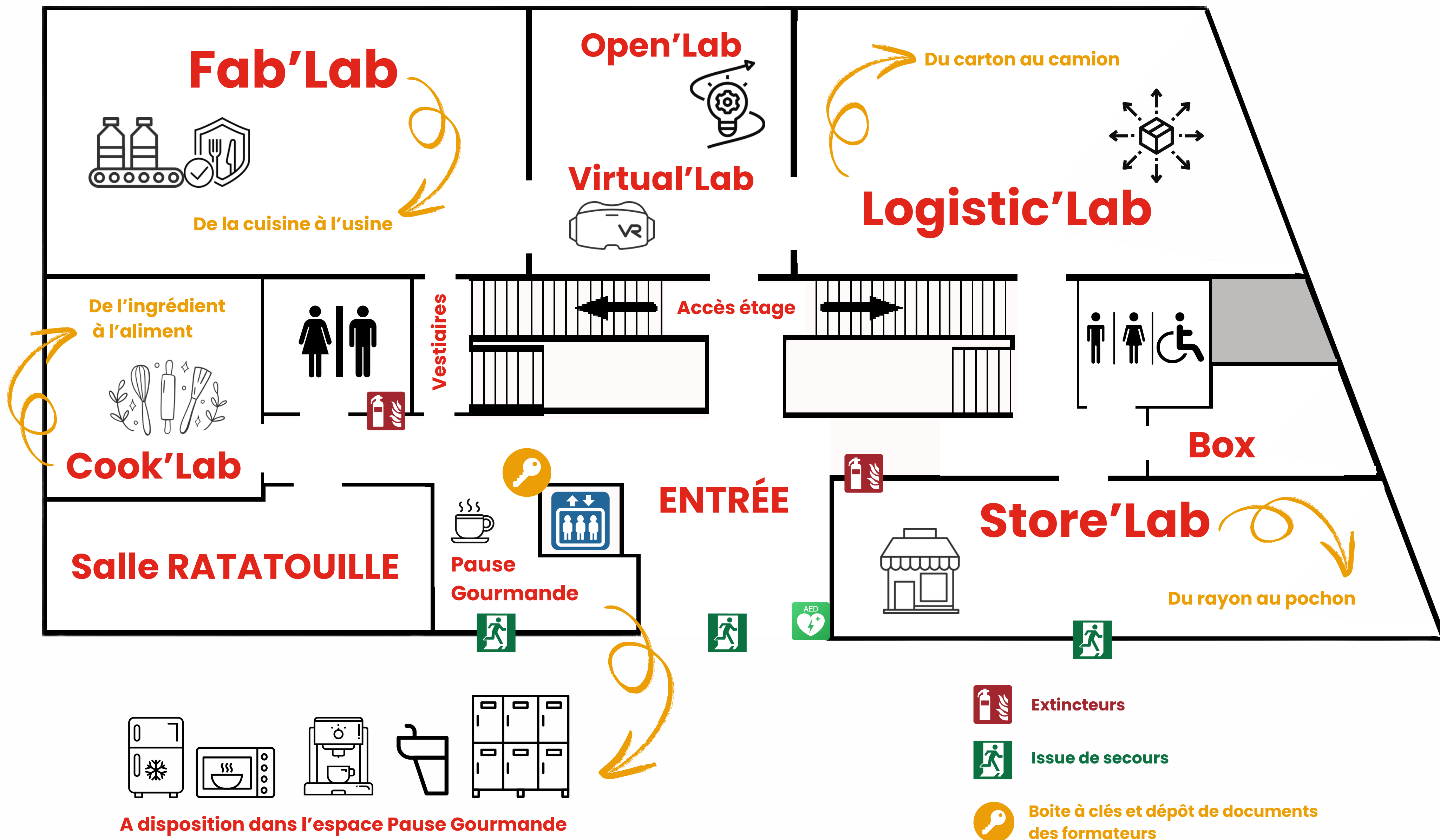
au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces nouvelles ou le changement de destination et le cas échéant de sous-destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général des impôts).

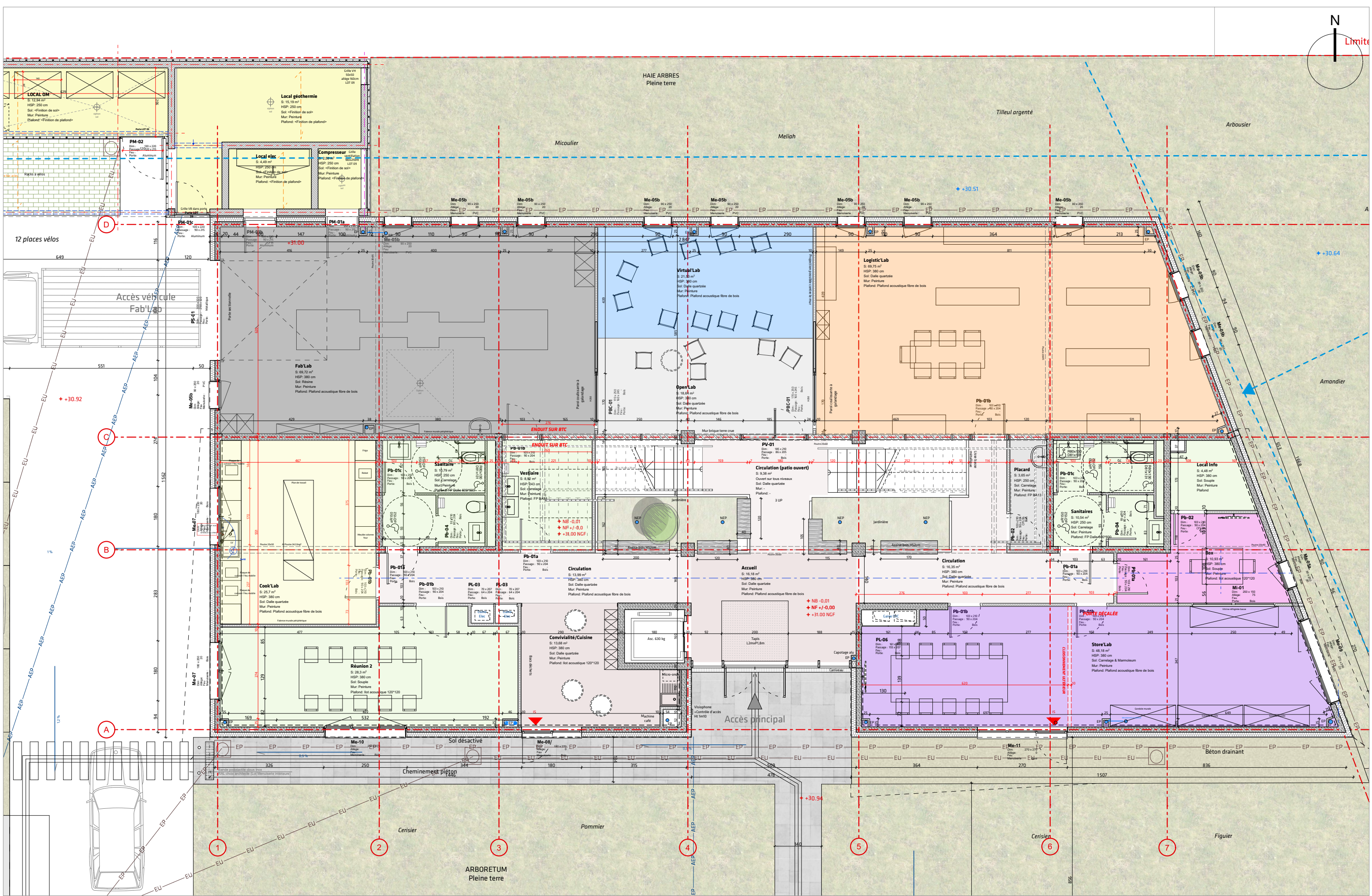
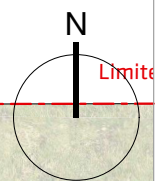
^[2] Travaux concernant un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ; travaux situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement, travaux concernant un immeuble de grande hauteur ou recevant du public ; travaux situés dans le cœur d'un parc national ou dans un espace ayant vocation à être classés dans le cœur d'un futur parc national ; travaux situés dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques.

SE REPÉRER DANS LE FOOD'IN LAB

Plan du rez-de-chaussée

En cas de besoin, contactez le 06 20 03 53 28





AVIGNON - BUREAUX FOOD'IN Avenue André-Jean Boudoy Avignon 84140

2530 - A.10 | Date indice : 11/03/2024

RDC | Ech.1:100

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



Client

SCI ACI IMMOBILIERE



Adresse appareil

AVIGNON TECHNOPOLE,
MONTFAVET

Nom du site

Désignation appareil

FOOD'IN



N° contrat

680229

N° appareil

3901999

Type appareil

ASCENSEURS

Période concernée

01/01/2026 - 24/09/2026

MAINTENANCE PREVENTIVE

Date	N° Bulletin	Type de visite	Commentaires
20/01/2026	26007008	Intégrale A	phonie ok câbles ok .
18/02/2026	26339373	Régulière	phonie ok .
07/04/2026	26571191	Régulière	phonie ok .
21/05/2026	26851048	Régulière	phonie ok .
17/06/2026	27268556	Régulière	phonie ok .
03/08/2026	27544048	Intégrale B	phonie ok câbles ok prise parachute ok.
11/09/2026	27764487	Régulière	phonie ok .

INTERVENTIONS SUR APPEL

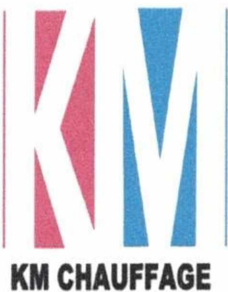
Date & Heure	N° Bulletin	Date & Heure Arrivée	Date & Heure Clôture	Défaut-Cause-Action	Commentaires
19/01/2026 15:12:31	26930005110	20/01/2026 09:44:22	20/01/2026 10:44:22	CPU / PLC / SOFTWARE-AUTRE-RÉVISION GÉNÉRALE	défaut bloquant suite à une coupure de courant remise en service essaie ok

Pour tout renseignement complémentaire concernant ce rapport veuillez contacter votre agence.

ORONA - AGENCE ORONA S.A.S.
415 RUE CLAUDE NICOLAS LEDOUX

13591 AIX EN PROVENCE
Tél. : 0442206609 Email : provence@orona.fr
www.orona.fr





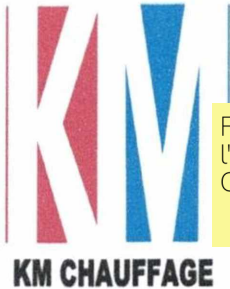
Courthezons, le 18/03/2026

CHANTIER: Food'in

FACTURE: N° 26/008

EURL KM CHAUFFAGE 2031 chemin des saintes vierges 84350 courthezon	SIRET : 750 778 466 00011 Tel: 06.11.34.88.17 km.chauffage@gmail.com
ANALYTIQUE VALIDÉ	
SCI ACI IMMOBILIERE	

DESIGNATION	Unités	Quantités	Prix Unit.	Prix Total
Entretien Ventilation	ens	1	900,00 €	900,00 €
Entretien Chauffage	Ens	1	900,00 €	900,00 €
MONTANT TOTAL H.T. :				1 800,00 €
TAV 20%				360,00 €
TOTAL T.T.C. :				2 160,00 €



Courthezons, le 18/03/2025

ANALYTIQUE VALIDÉ

FY : Demande par mail à Lucile pour faire modifier l'année sur la facture C'est 2026 et non 2025

EURL
KM CHAUFFAGE
2031 chemin des saintes
vierges 84350 courthezon

SIRET : 750 778 466 00011
Tel: 06.11.34.88.17
km.chauffage@gmail.com

SCI ACI IMMOBILLIERE

FACTURE: N° 26/008

DESIGNATION	Unités	Quantités	Prix Unit.	Prix Total
ENTRETIENT VENTILATION	ENS	1	900,00 €	900,00 €
ENTRETIENT CHAUFFAGE	ENS	1	900,00 €	900,00 €
MONTANT TOTAL H.T. :				1 800,00 €
TAV 20%				360,00
TOTAL T.T.C. :				2 160,00



Client FOOD'IN - ACI IMMOBILIERE
Contact Fatine AMAROUCH (+33629517667)

Ressource DELOUPY Alexis

Adresse 885 Chemin de la Forêt
Avignon
84140

Type de mission Maintenance
Référence MAINT008984
Date 13/03/2026 13:00 - 13:30

Durée de la mission 00:30:00

Fatine AMAROUCH

Maintenance		
	Réponse	Notes
Emplacement de l'équipement	INTERIEUR HALL PRINCIPAL	
Référence de l'équipement	LIFEAZ	
Modèle de l'appareil	CLARK PRO	
Numéro de série de l'équipement	CLA244218667	
Echange des électrodes	Non	
Numéro de lot des électrodes	LOT : 24PDF02402	
Date d'expiration des électrodes	EXPIRATION : 03/2027	
Echange de la batterie	Non	
Numéro de lot Batterie	LOT : 06/23	
Date d'expiration Batterie	EXPIRATION : 12/2028	
Electrodes Pédiatriques	Oui	
Echange des électrodes Pédiatriques	Non	

Numéro de lot électrodes Pédiatriques	LOT : 24PDF02402
Date d'expiration électrodes pédiatriques	EXPIRATION : 03/2027
Type d'armoire	Intérieure
Etat accessoires	Bon état
Intervention suite utilisation DAE	Non
Prêt d'un appareil	Non
Bon pour conformité 2026	Oui
Commentaires	VERSION LOGICIEL : V1.3.7
Photo de l'équipement	



Signature du technicien	DELOUPY Alexis
-------------------------	----------------



le mardi 8 Mars

Prochaine visite VMC de: 03/04/2026

CHAUFFERIE

- Appoint d'eau dans circuit primaire et secondaire PAC.
- Vérification des vitesses circulatoires
- Ajustement des adoucisseurs
- Nettoyage complet du local

CTA TERRASSE

- Nettoyage filtres + désinfection
- Désinfection bécasse
- VÉRIFICATION des volets

CAISSONS VMC

- Vérification des courroies et du bon fonctionnement
- Mesures et vérification de l'aspiration des bouches VMC
- Désinfection des bouches et nettoyage

GRILLES DÉBLOQUÉES et Repaires

- Vérification de chaque grille
- Désinfection de chaque grille
- et Nettoyage

REHSE EN SERVICE RAS